

Appel à Manifestation d'intérêt concurrente
Atelier n°2 du Pôle d'Activités Navales
Article L. 2122-1-4 du Code Général
de la Propriété des Personnes Publiques

L'entreprise Prévôt Nautic occupe actuellement l'atelier n°2 du Pôle d'Activités Navales. A compter du 1er Juillet 2018, celle-ci cesse son activité essentiellement composée de mécanique de plaisance, vente de bateaux, de moteurs et de pièces détachées.

Dans l'optique de continuer à développer son activité économique et touristique sur le port d'Étapes-sur-Mer la commune, conformément à la législation prévue par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, lance une mesure de publicité afin de recueillir des offres portant sur l'atelier mentionné ci-dessus.

Objet

La mise en concurrence concerne un atelier de 288m² ainsi que le parc extérieur l'environnant. La mise à disposition se fera sur une durée maximale de 5 ans renouvelable une fois.

Procédure

Les candidats intéressés par l'implantation d'une activité commerciale dans cet atelier doivent déposer, pour le 15 juin 2018 à 12h, un dossier d'offre comportant les pièces suivantes :

- une lettre d'intention expliquant l'activité ou les activités envisagées, mettant l'accent sur les moyens proposés pour valoriser l'activité du Pôle d'Activités Navales et indiquant le montant de la redevance proposée.
- un extrait Kbis de moins de 3 mois.
- toute pièce que le candidat jugera utile afin de crédibiliser sa candidature.

Le dépôt des offres se fera soit :

- par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception à l'attention de la direction juridique, Mairie d'Étapes-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, 62630 Étapes-sur-Mer.
- par dépôt contre récépissé à la direction juridique de la mairie d'Étapes-sur-Mer.
- par mail à l'adresse : juridique.etapes@gmail.com.

Les offres seront examinées le 18 Juin 2018. Les critères d'analyse utilisés (et la pondération liée) seront les suivants :

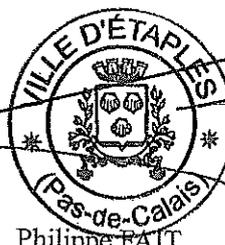
- le montant proposé de la redevance ne pouvant toutefois être inférieure à 670€TTC (30 points).
- prise en compte des besoins du port d'Étapes-sur-Mer (30 points).
- intégration du projet au sein des activités essentiellement maritime du pôle d'activités navales et adéquation de celui-ci avec les projets de la commune (30 points).
- degré de précession et de clarté des propositions du candidat (10 points).



Le cahier des charges, une visite sur site ou tout autre renseignement peuvent être sollicités auprès de la direction juridique :

- juridique.etaples@gmail.com
- 0321896263

Le Maire
Conseiller Départemental



Philippe FAIT

